

Quel est le montant de mon crédit de référence ?

Pour connaître le montant alloué à l'établissement pour 2011-2012, et suivre ce budget lors du déroulement du plan de formation :

1. Se connecter au site **www.eneris.org**
2. Choisir «**vous êtes un établissement scolaire**»
3. Saisir votre «**code établissement**», puis votre «**code d'accès**» et cliquer sur «**valider**»
4. Sélectionner «**Consultation**» puis «**Budget**» : vous pourrez visualiser le montant du crédit ainsi que son utilisation au cours de l'année.



Tout au long de l'année, vous pouvez également **consulter votre plan de formation** et son exécution, en sélectionnant «Demandes engagées/réalisées» dans ce même menu.

Règle de calcul du montant alloué aux établissements

Règle votée par le Conseil d'administration
le 13 avril 2011

► **1er degré** : 260 € par école et 12 € par enseignant

► **2nd degré** : 300 € par unité pédagogique et 22 € par enseignant.

Un enseignant n'est comptabilisé qu'une seule fois, dans l'établissement où il reçoit son bulletin de salaire.

J'utilise ce crédit pour

- financer **des actions de formation qui ne relèvent pas de priorités territoriales ou fédérales**
- financer **une action collective** intra ou inter-établissement(s)

Je ne l'utilise pas pour

- les frais de déplacement et d'hébergement des enseignants qui partent en formation. Ces frais sont pris en charge sur un budget spécifique hors dotation établissement, selon les nouvelles règles de prise en charge pour 2011-2012

Où trouver les informations pour construire le plan de formation ?

- **www.raa-formiris.org** : le site d'information de Formiris Rhône-Alpes-Auvergne
- **www.formiris.org** : le site d'information de la fédération Formiris
- **www.eneris.org** : le site de gestion du plan de formation

Les services de Formiris sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller.